



**Unité d'Évaluation des
Troubles du Développement**

Hôpital de l'Elsau

15 rue Cranach
67200 STRASBOURG
Tél : 03 88 11 59 52
Fax : 03 88 11 59 39
cra.stbg@gmail.com

Coordonnateur

Pr. Claude BURSZTEJN

Médecins Pédopsychiatres

Dr C. CHABAUX
Dr. M. BURSZTEJN-POIRIER
Dr A. GRAS-VINCENDON
Pr A. DANION-GRILLIAT

Médecin Attaché

Dr C. SCHRODER

Psychologues

Mme J. MICLO-BOYER
Melle E. FLORENCE

Infirmier(e)s

Mme M. MARECHAL
Mr G. SAINTY

Orthophonistes

Mr Y. MAES
Mme N.DENNI-KRICHEL

Psychomotricienne

Mme B. LAMBS

Monitrice-éducatrice

Mme S. HABOUZIT

Assistant socio-éducatif

Mr. F. PIERROT

Cadre de santé

Mme L. DUC

Secrétaire

Melle E. WALTER

Antenne 68

Tél 03 89 78 71 58

Médecin pédopsychiatre

Dr M. OBERLIN

Psychologue

Melle WOLGENSINGER

Monitrice-éducatrice

Mme C. FUCHS

Educatrice spécialisée

Mme A. HELFER

COMPTE-RENDU

**De la Réunion Inter-Etablissements (enfants et
adolescents)
Du 5 mars 2010**

La réunion inter-établissements du 5 mars 2010 s'est tenue au sein de la salle de réunion de l'Hôpital de l'Elsau et a réuni une vingtaine de personnes des milieux sanitaire, médico-social et associatif. Etaient excusés les représentants de l'Education Nationale, de la MDPH et le Dr Burgel.

➤ **Introduction/ Actualités**

- Présentation de l'institution du Mont des Oiseaux par Monsieur Roth, directeur.
- Depuis 1 mois, accueil de 6 enfants entre 14-20 ans avec troubles autistiques à l'IMPro La Ganzau.
- Présentation de l'association APEH par Mme Dietrich et de leur projet de « droit au répit ».
- Suite à la dernière réunion et au sujet de la conception d'une sorte de « fiche métier » de l'AVS, le Dr A. GRAS-VINCENDON est allée dans deux écoles. La rédaction d'un document sur la spécificités du travail d'une AVS est en cours.
- Annonce des prochaines journées de l'ANCRA qui seront organisées par le CRA Alsace.
- Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM sont parues. La prochaine réunion inter-établissement en sera le sujet.
- Le socle, l'état des connaissances est achevé et publié prochainement après avoir été validé par le collège de l'HAS. Ce document va servir de support pour de futures formations et seront à la base des recommandations pour la pratique professionnelle (prévue pour la fin de l'année 2010). Une réunion inter-établissement sera également consacré à ce thème. Une circulaire est en préparation sur les projets proposant des prises en charge innovantes.



➤ **Questionnement sur les difficultés de fonctionnement d'une institution accueillant des enfants polyhandicapés avec des troubles autistiques associés.**

- Difficultés de l'orientation de ces enfants par la MDPH ?
- Discussion autour des séjours d'essai et de l'importance d'avoir beaucoup d'éléments dans le dossier pour savoir si l'institution peut convenir.
- Difficulté dans le secteur médico-social de gérer la liste d'attente en prenant en compte que les placements judiciaires sont prioritaires. L'institution du Mont des Oiseaux accueille actuellement 4 placements judiciaires sur 26 places (environ 1 accueil tous les deux ans). Pour le secteur sanitaire l'OPP a été modifiée par la loi Kouchner qui limite l'accueil à 15 jours. Qu'en est-il pour le secteur médico-social ?

➤ **Questionnement sur l'accueil temporaire**

Pendant combien de temps ? Et après ? Faut-il créer une structure spéciale avec les risques que cela comporte ?

Est signifié le besoin d'une collaboration étroite avant et après ce type d'accueil.

L'APEH avait réalisé en 2007, une enquête départementale sur le droit au répit : 15 places d'accueil temporaire tout handicap confondu ont été recensées.

Il serait souhaitable d'engager une réflexion sur la mutualisation des moyens (articulation médico-social/sanitaire) sur cette question.

La MDPH a mis en place un passeport pour l'accueil temporaire avec la possibilité d'avoir un agrément pour 90 jours mais tout en sachant qu'il n'y a pas de places disponibles actuellement pour ce nombre de jours. Cependant cela évite de faire plusieurs demandes et cela réduit les démarches administratives.

➤ **Evaluation rapide des besoins quantitatifs**

Objectif : avoir une idée approximative minimale du nombre de places manquantes (même si tous les établissements du sanitaire et du médico-social ne répondent pas). Le CRA regroupera les résultats pour les transmettre au CTRA puis à l'ARS.

Le pôle enfants/ados du CRA s'occupe de créer un canevas de fiches avec une trame simple pour le recueil de données et individuelle au départ puis rendue anonyme ensuite. Elle contiendra notamment une dimension temporelle (ex : en attente depuis...) et une question autour de l'inadéquation du lieu (quelle serait l'orientation idéale par exemple).

Mr Saint Dizier, directeur adjoint du Centre de Harthouse, se propose de présenter les recommandations pour la pratique professionnelle de l'ANESM lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 7 mai 2010

En Salle de Réunion – Hôpital de l'Elsau
